

Principes directeurs pour les fournisseurs :

Faire équipe avec nos fournisseurs pour l'amélioration continue et l'approvisionnement responsable

Table des matières

Présentation	3	Nous exigeons la diversité des fournisseurs	12
Étendue.....	3	Valeur de KHC « Nous exigeons la diversité »	12
Notre approche des principes directeurs pour les fournisseurs	4	Nous nous engageons à protéger les animaux et leur bien-être	13
Nous exerçons nos activités avec intégrité	6	Politique sur le bien-être des animaux de KHC.....	13
Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur	6	Guide de mise en œuvre de la Politique sur le bien-être des animaux de KHC ...	13
Politiques et mesures anticorruption	6	Nous sommes des gardiens de l'environnement	14
Cadeaux et invitations	6	Gestion de l'eau.....	15
Conflits d'intérêts.....	7	Gestion des déchets	15
Précision des registres commerciaux	7	Émissions de gaz à effet de serre	15
Concurrence loyale	7	Pratiques agricoles	16
Protection de la confidentialité des données et des renseignements.....	7	Biodiversité	16
Confidentialité.....	7	Source de protéines	17
Conformité aux lois du commerce international	7	Emballage durable	17
Nous respectons les droits de la personne et l'application de pratiques commerciales éthiques	8	Atténuation des impacts environnementaux de l'utilisation des produits chimiques	17
Politique mondiale en matière de droits de l'homme de KHC	8	Déforestation	17
Travail des enfants.....	8	Responsabilités de Kraft Heinz envers ses fournisseurs	18
Recrutement responsable	8	Politique sur le bien-être des animaux de KHC.....	18
Travailleurs migrants.....	9	Guide de mise en œuvre de la Politique sur le bien-être des animaux de KHC ...	18
Travail forcé ou obligatoire.....	9	Mise en œuvre et formation	19
Heures de travail, semaine de travail et paiement des salaires	9	Mise en œuvre par les fournisseurs	19
Principes de non-discrimination.....	9	Formation.....	19
Liberté d'association et de négociation collective.....	9	Surveillance et conformité	20
Droits territoriaux	9	Surveillance	20
Considérations linguistiques	9	Vérifications externes.....	21
Nous croyons que toute personne a droit à un lieu de travail sain et sécuritaire	10	Traitement des cas de non-conformité.....	21
Santé et sécurité	11	Signalement des inquiétudes	21
Hébergement.....	11		
Harcèlement, abus et mesures disciplinaires	11		

Présentation

Chez Kraft Heinz Company (« Kraft Heinz »), nous sommes animés par notre vision qui consiste à « croître de manière durable en faisant plaisir à plus de consommateurs à l'échelle mondiale. ». En tant que société, nous nous efforçons de bien faire les choses et assumons nos responsabilités en vue de contribuer à des améliorations qui protègent notre planète, favorisent des pratiques commerciales responsables et soutiennent les collectivités où nous vivons, travaillons et faisons des affaires.

Les présents principes directeurs pour les fournisseurs (les « principes » ou la « politique ») décrivent nos exigences, nos normes et nos attentes à l'égard de l'ensemble de nos fournisseurs. Cette politique est une norme mondiale fondée sur les pratiques exemplaires du secteur et sur les normes reconnues à l'échelle internationale.

Il incombe à chaque fournisseur de s'assurer de sa conformité à la présente politique. Les fournisseurs sont tenus de gérer leurs sous-traitants et leurs chaînes d'approvisionnement conformément à la présente politique.

Étendue

Ces principes constituent un pilier essentiel des programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'éthique et de conformité de Kraft Heinz et sont guidés par notre engagement inébranlable à mener nos activités avec intégrité et de manière éthique en définissant les attentes de Kraft Heinz en matière de conditions de travail équitables, sécuritaires, conformes à la loi, transparentes, responsables et saines dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Ces principes peuvent être modifiés à l'occasion.

Ces principes décrivent les exigences et les pratiques commerciales que les fournisseurs de Kraft Heinz, de ses filiales et de ses unités commerciales dans le monde entier (collectivement, « Kraft Heinz ») sont tenus de respecter. Dans le cadre de ces principes, le terme « fournisseur » désigne les fournisseurs directs et indirects de produits ou de services de Kraft Heinz, ainsi que leurs sous-traitants. Le terme « fournisseur » comprend les entrepreneurs, les fabricants externes, les fournisseurs de biens, de services et de main-d'œuvre, les distributeurs, les titulaires de licence et les partenaires de coentreprise. Ces principes s'étendent également à tout « travailleur » employé ou engagé par un fournisseur de Kraft Heinz, ainsi qu'aux sous-traitants et fournisseurs en aval de ce fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les employés permanents, temporaires, à temps plein, à temps partiel ou à durée déterminée, les travailleurs intérimaires, les travailleurs migrants, les jeunes travailleurs légaux (mineurs), les stagiaires, les personnes en détachement et les titulaires de stages en entreprise.

L'acceptation de ces principes et l'engagement de se conformer aux exigences décrites dans les présentes font partie de tout accord contractuel ou bon de commande du fournisseur avec Kraft Heinz. Les contrats de fournisseurs particuliers peuvent contenir des dispositions plus précises qui abordent certains de ces problèmes. Aucune disposition de la présente politique ne vise à remplacer toute disposition plus précise dans un contrat de fournisseur.



Notre approche des principes directeurs pour les fournisseurs

Chez Kraft Heinz, nous faisons équipe avec nos fournisseurs pour tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux et y apporter des améliorations continues, ce qui constitue une partie importante de notre parcours. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs adoptent également cet engagement envers l'approvisionnement responsable.

Les **exigences obligatoires** et les **pratiques attendues** décrites dans la présente politique sont guidées par les meilleures pratiques de l'industrie et les normes internationalement reconnues, y compris, mais sans s'y limiter, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme et les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Pour appuyer notre engagement et favoriser notre amélioration continue, nous participons activement à des plateformes de collaboration, nous comparons notre rendement aux normes du secteur et nous travaillons en étroite collaboration avec les parties prenantes internes et externes (telles que définies dans notre rapport ESG) par l'intermédiaire de programmes d'engagement ESG. Ces principes reflètent notre position actuelle sur l'approvisionnement responsable, et nous nous engagerons dans un examen dynamique et permanent de cette politique afin d'évaluer et de mettre en œuvre les mises à jour appropriées des exigences et des attentes énoncées aux présentes.

Exigences et pratiques

Tous les fournisseurs de Kraft Heinz doivent se conformer aux exigences obligatoires décrites dans cette politique, et nous encourageons les fournisseurs à utiliser les pratiques attendues incluses dans cette politique comme guide dans la poursuite de leurs efforts d'amélioration.

- ✓ **Les exigences obligatoires** établissent la conduite minimale acceptable pour être un fournisseur de Kraft Heinz.
- ✓ **Les pratiques attendues** décrivent la conduite ou les pratiques qui, sans être obligatoires à l'heure actuelle, peuvent le devenir à l'avenir. Nous encourageons fortement tous nos fournisseurs à déployer les efforts nécessaires pour atteindre les pratiques attendues en réalisant des évaluations des risques, en créant des plans de gestion et en fixant des objectifs d'amélioration continue. Les efforts doivent être mesurables et doivent pouvoir être surveillés.

Principes directeurs pour les fournisseurs

Faire équipe avec nos fournisseurs pour l'amélioration continue et l'approvisionnement responsable



Nous exerçons nos activités avec intégrité.



Nous respectons les droits de la personne et les pratiques de travail éthiques.

Nous croyons que toute personne a droit à un lieu de travail sain et sécuritaire.



Nous exigeons la diversité des fournisseurs.



Nous nous engageons à protéger les animaux et leur bien-être.



Nous sommes des gardiens de l'environnement.

Nous exerçons nos activités avec intégrité.

✔ **Exigences obligatoires :** Tous les éléments suivants sont des exigences obligatoires pour nos fournisseurs.

✔ **Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur**

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à la fourniture de produits ou à la prestation de services à Kraft Heinz.

✔ **Politiques et mesures anticorruption**

Les fournisseurs ne doivent pas effectuer, directement ou indirectement, de paiements, d'offres, de cadeaux, de promesses, d'incitations ou fournir quoi que ce soit de valeur qui pourrait être considéré comme une incitation impropre à une action commerciale. Les fournisseurs doivent agir en pleine conformité avec la *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis, la *Bribery Act* du Royaume-Uni, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada ou toutes les autres lois anticorruption applicables. Les fournisseurs doivent adopter une position de tolérance zéro à l'égard de toutes les questions relatives au détournement de fonds, à l'extorsion, aux pots-de-vin et à la corruption (ce qui inclut l'interdiction d'effectuer des paiements dits de « facilitation »). Les fournisseurs doivent se conformer au processus de vérification préalable de diligence raisonnable envers les tiers en matière d'éthique et de conformité de Kraft Heinz. Ce processus exige que les fournisseurs déclarent tout lien commercial ou de propriété avec un fonctionnaire ou une entité gouvernementale, des représentants d'un parti politique ou un employé de Kraft Heinz, avant de faire des affaires avec Kraft Heinz.

✔ **Cadeaux et invitations**

Les employés de Kraft Heinz ne doivent pas recevoir ou accepter de cadeaux de la part d'un partenaire commercial, à l'exception d'articles négligeables, accessoires et de valeur nominale, tels que des articles promotionnels portant un logo. Tout cadeau ou divertissement professionnel offert par un fournisseur doit être destiné à des fins commerciales légitimes, ne doit pas avoir pour but d'obtenir un avantage indu ou d'influencer (ou sembler influencer sur des décisions d'affaires) et ne doit pas contrevenir à la loi du pays dans lequel le cadeau ou le divertissement est offert ou accepté. Tout cadeau ou toute offre de divertissement ne doit pas être extravagant ou fréquent et doit avoir une valeur raisonnable et servir un objectif commercial légitime.

✔ Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent adopter un comportement exempt de toute influence de conflits d'intérêts réels ou potentiels lorsqu'ils mènent des affaires commerciales avec Kraft Heinz. Les fournisseurs doivent promptement divulguer toute relation d'affaires à laquelle ils sont partie (ou prévoient devenir partie) et qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou qui pourrait donner l'apparence d'un conflit d'intérêts.

✔ Précision des registres commerciaux

Les fournisseurs doivent enregistrer et conserver toutes les transactions commerciales et d'affaires de manière exhaustive, transparente, précise et en temps opportun. Les fournisseurs ne doivent jamais falsifier, omettre, déformer ou dissimuler des renseignements dans leurs dossiers commerciaux. Les livres et registres doivent être conservés conformément à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux principes comptables généralement reconnus.

✔ Concurrence loyale

Les fournisseurs sont tenus de livrer une concurrence honnête, et ce, partout dans le monde. Les fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement, s'engager dans une collaboration illégale ou illicite avec des concurrents, discuter de la concurrence ou de renseignements sensibles sur le plan concurrentiel avec des concurrents ou conclure des accords visant à restreindre le commerce ou réduire la concurrence. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations antitrust applicables et à toutes les lois et réglementations sur la concurrence en vigueur.

✔ Protection de la confidentialité des données et des renseignements

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection, de confidentialité ou de traitement des données et des renseignements (y compris les données et les renseignements relatifs à une personne identifiée ou identifiable qui sont considérés comme des données ou des renseignements personnels) et ne doivent pas amener Kraft Heinz à enfreindre ces lois et réglementations. Tout fournisseur qui doit traiter des données personnelles pour le compte de Kraft Heinz accepte de traiter ces données personnelles conformément à toute exigence de traitement des données que Kraft Heinz transmet au fournisseur dans les dispositions contractuelles ou autrement par écrit. Le fournisseur doit informer Kraft Heinz dès qu'il a connaissance d'un accès non autorisé, d'un vol, d'une perte, d'une utilisation abusive, d'un dommage ou de toute autre atteinte à la sécurité concernant des données ou des renseignements de Kraft Heinz en possession du fournisseur, de ses agents ou de ses sous-traitants (ou traitées par eux ou selon leurs instructions).

✔ Confidentialité

Les fournisseurs doivent gérer et protéger de manière appropriée les renseignements confidentiels, les secrets commerciaux ou la propriété intellectuelle appartenant à Kraft Heinz ou à un partenaire commercial de Kraft Heinz qui leur sont communiqués afin de garantir le maintien de la confidentialité et la non-divulgence de ces renseignements (même si le fournisseur a conclu un accord de non-divulgence avec Kraft Heinz). Les fournisseurs doivent informer Kraft Heinz dès que possible en cas de divulgation autorisée, de perte ou de compromission de tout renseignement confidentiel appartenant à Kraft Heinz ou à un partenaire commercial de Kraft Heinz et faire tout leur possible pour atténuer les risques potentiels liés à la violation. Les renseignements confidentiels ou exclusifs concernant Kraft Heinz ne doivent pas être utilisés pour soutenir ou se livrer à des opérations d'initiés ou toute autre activité sans rapport avec la fourniture de biens ou la prestation de services à Kraft Heinz et à ses entrepreneurs.

✔ Conformité aux lois du commerce international

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois, règlements, ordonnances, désignations, licences et directives pertinentes en matière de sanctions économiques, de contrôle des exportations et de lutte au boycottage. Les fournisseurs doivent mettre en place des contrôles internes efficaces afin de minimiser le risque d'enfreindre ces lois et d'amener Kraft Heinz à violer ces lois.

Nous respectons les droits de la personne et les pratiques de travail éthiques.

Kraft Heinz s'engage à respecter les pratiques commerciales responsables, à traiter les gens avec dignité et à respecter les droits de la personne.

✔ **Exigences obligatoires :** Tous les éléments suivants sont des exigences obligatoires pour nos fournisseurs.

✔ Travail des enfants

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser, directement ou indirectement par l'intermédiaire de leurs entrepreneurs ou sous-traitants, le travail des enfants et doivent mettre en place des politiques qui interdisent le recours au travail des enfants. Les fournisseurs s'engagent à respecter la limite d'âge minimum pour l'emploi définie par la loi applicable ou par la Convention 138 de l'OIT, selon ce qui est le plus restrictif. L'âge minimum d'admission à l'emploi prévu par la Convention 138 de l'OIT correspond à l'âge de la scolarité obligatoire locale, sans être inférieur à 15 ans (14 ans dans certains pays en développement), sous réserve des exceptions autorisées par l'OIT et la législation applicable (par exemple, pour les travaux légers dans les exploitations familiales qui n'empêchent pas la scolarisation légale de l'enfant). Les enfants ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doivent pas être exposés à des risques physiques excessifs susceptibles de nuire à leur développement physique, mental ou émotionnel. Aucune personne âgée de moins de 18 ans ne doit être employée de nuit ou dans des conditions dangereuses (par exemple, opérer des machines lourdes ou manipuler des produits chimiques dangereux).

✔ Recrutement responsable

Les fournisseurs doivent respecter des pratiques de recrutement professionnelles, éthiques, sécuritaires et responsables dans le but d'éviter l'exposition à des risques inutiles, l'exploitation et les obligations financières déraisonnables imposées aux recrues. Kraft Heinz respecte le « principe de l'employeur payeur ». À ce titre, les fournisseurs doivent s'assurer que les travailleurs individuels et les chercheurs d'emploi ne sont pas obligés de payer pour leur emploi et que le coût du recrutement est assumé, non pas par le travailleur, mais par l'employeur.

✔ **Travailleurs migrants**

Il convient d'accorder une attention supplémentaire à la protection des travailleurs migrants, c'est-à-dire des personnes travaillant en dehors de leur pays d'origine, contre les risques supplémentaires de violation des droits de l'homme et d'exploitation. Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre ou de renforcer les systèmes et politiques pertinents de gestion des ressources humaines afin d'atténuer les risques pour les travailleurs migrants. Les travailleurs migrants ne doivent pas être menacés de dénonciation aux autorités ou de rétention de documents officiels dans le but de les contraindre à accepter des conditions d'emploi ou d'influer sur leur capacité à partir.

✔ **Travail forcé ou obligatoire**

Kraft Heinz interdit l'utilisation de toutes les formes de travail forcé, sur la base d'un asservissement ou d'un rapport coercitif, y compris le travail effectué en prison sur une base non volontaire, de travail militaire, l'esclavage et forme de trafic d'êtres humains. Tous les travailleurs doivent travailler de manière volontaire et demeurer libres de mettre fin à leur emploi à tout moment.

✔ **Heures de travail, semaine de travail et paiement des salaires**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires, de rémunération des heures supplémentaires, d'avantages sociaux, de congés et de durée maximale du travail. Les travailleurs doivent recevoir une rémunération juste et équitable. Les fournisseurs sont également tenus de respecter les lois relatives à la limitation des heures de travail normales et supplémentaires et doivent s'assurer que les heures supplémentaires restent volontaires et sont rémunérées équitablement.

Sauf si la loi le permet autrement, les fournisseurs doivent accorder au moins une période de repos de 24 heures consécutives par période de 7 jours. Les travailleurs ont droit à des périodes de repos raisonnables, à un congé annuel et à des jours fériés rémunérés.

✔ **Principes de non-discrimination**

Les fournisseurs ne doivent pas faire de discrimination en matière de recrutement, de contrats ou de pratiques d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait à la rémunération, à la promotion, à la discipline, au licenciement et à la retraite. Les fournisseurs s'engagent à ne pratiquer aucune discrimination fondée sur la race, l'âge, le rôle, le sexe, l'identité sexuelle, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le pays

d'origine, l'orientation sexuelle, l'état civil, la grossesse, les personnes à charge, le handicap, la classe sociale, l'appartenance syndicale ou les opinions politiques. Les fournisseurs s'engagent également à n'exercer aucune discrimination fondée sur toute autre condition ou caractéristique protégée par la législation ou la réglementation en vigueur.

✔ **Liberté d'association et de la négociation collective**

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter la liberté d'association de chaque travailleur et son droit de participer à des négociations collectives. Les fournisseurs doivent respecter ces droits en maintenant un environnement professionnel exempt de toute crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

✔ **Droits territoriaux**

Kraft Heinz est contre toutes les formes d'acquisitions de territoires illégaux. Les fournisseurs doivent respecter les droits territoriaux des femmes, des populations autochtones et des collectivités locales affectées par leurs activités, et les fournisseurs doivent adhérer au principe du consentement libre, préalable et éclairé de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs pratiques d'approvisionnement. Les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans une quelconque forme d'appropriation illicite de terres. Kraft Heinz s'attend à ce que tous les fournisseurs respectent les lois et réglementations relatives aux droits d'utilisation des terres, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait à l'obtention des permis d'utilisation des terres appropriés (p. ex. pour l'agriculture, la fabrication ou toute autre utilisation industrielle) et à l'autorisation d'utiliser les eaux souterraines ou d'autres sources d'eau, comme les rivières ou les lacs à proximité.

✔ **Considérations linguistiques**

La documentation de base sur les droits des employés, les conditions d'emploi et les considérations de sécurité doit être disponible dans la langue du pays ou de la région d'accueil.

✔ **Exigence obligatoire :** En plus de se conformer à la présente politique, tous les fournisseurs sont tenus de respecter les normes et les pratiques commerciales responsables contenues dans la [Politique mondiale en matière de droits de l'homme de KHC](#).





Nous croyons que toute personne a droit à un lieu de travail sain et sécuritaire.

La société Kraft Heinz s'engage à fournir un lieu de travail sain et sécuritaire aux employés, aux sous-traitants et à toutes les personnes qui visitent nos installations. Nous croyons que tous les employeurs, peu importe le secteur d'industrie, sont responsables de respecter des normes élevées en matière de programmes de santé et de sécurité au travail pour assurer la protection de leurs travailleurs.

✓ **Exigences obligatoires :** Tous les éléments suivants sont des exigences obligatoires pour nos fournisseurs.

☑ Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité des travailleurs et assigner la responsabilité des conditions de santé et de sécurité à un représentant de la haute direction. De plus, Kraft Heinz exige que les fournisseurs maintiennent, au minimum, les normes de santé et de sécurité suivantes :

- Le lieu de travail ne doit pas nuire à la santé et à la sécurité et doit être exempt de dangers reconnus;
- Des équipements de protection individuelle conformes aux lois et aux normes locales (le cas échéant, OSHA) et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (dans la mesure où elles concernent les crises sanitaires mondiales) doivent être mis à la disposition des travailleurs;
- Les produits chimiques doivent être stockés et manipulés en toute sécurité, et une liste de tous les produits chimiques utilisés doit être mise à disposition sur demande;
- Une formation sur la santé et la sécurité doit être dispensée aux travailleurs dans la langue du pays ou de la région, y compris des traductions affichées et disponibles lorsque 30 % de la population des travailleurs parle une autre langue, en fonction de la portée de leur travail (y compris en ce qui concerne les produits chimiques) et les fournisseurs doivent tenir des registres de toutes les formations dispensées;
 - › les travailleurs doivent avoir accès aux soins médicaux d'urgence et
 - › tous les lieux de travail doivent être munis de sorties d'urgence clairement marquées. Le cas échéant, les affiches de sécurité doivent être traduites dans la langue des employés.

☑ Hébergement

Le fournisseur doit fournir aux travailleurs un accès à de l'eau potable, à des toilettes propres et à des installations pour le lavage des mains, un chauffage et une ventilation appropriés, des installations sanitaires pour le stockage des aliments et des logements salubres. Les installations doivent être munies de sorties clairement marquées et libres d'entraves en cas d'urgence. Lorsqu'un hébergement est offert aux travailleurs, soit par le fournisseur, soit par un fournisseur de main-d'œuvre ou un autre sous-traitant, le fournisseur doit s'assurer que les installations sont propres, sécuritaires et bien entretenues.

☑ Harcèlement, abus et mesures disciplinaires

Chaque travailleur a le droit d'être traité avec respect et dignité. Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques et des pratiques qui interdisent le recours aux châtiments corporels et qui garantissent que les travailleurs ne sont pas soumis à d'autres formes de harcèlement ou de violence corporelle, sexuelle, psychologique ou verbale. Les pratiques disciplinaires ne doivent être appliquées que lorsqu'elles sont appropriées, de manière professionnelle et éthique, et ne peuvent inclure des sanctions pécuniaires. Les fournisseurs doivent offrir à tous les travailleurs un accès à des mécanismes de règlement des griefs confidentiels.



Nous exigeons la diversité des fournisseurs.

Chez Kraft Heinz, la diversité des fournisseurs est enracinée dans l'une de nos valeurs fondamentales qui stipule que « nous exigeons la diversité ». Nous croyons que notre succès dépend de nos pratiques commerciales qui sont de plus en plus diversifiées et inclusives. Nous nous engageons à favoriser l'amélioration pour les communautés sous-représentées en s'assurant que notre base d'approvisionnement représente nos employés. La diversité des fournisseurs est l'une des nombreuses façons dont Kraft Heinz s'efforce d'intégrer ses valeurs dans sa vision commerciale future.

Nous nous engageons à inclure les fournisseurs diversifiés dans nos activités d'approvisionnement, et ce, de façon équitable. Nous cherchons à rendre le lien entre les fournisseurs et notre chaîne de valeur plus accessible et inclusif aux entreprises détenues par des femmes, des minorités ethniques et de la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre), des personnes handicapées et des vétérans, et du programme SBA-HUBZone. Nous recherchons activement des possibilités de créer des partenariats commerciaux et de générer des occasions commerciales avec ces divers types d'entreprises et nous adoptons une approche d'amélioration continue pour examiner nos pratiques commerciales et éliminer les obstacles connus.

- ✓ **Pratiques attendues :** Kraft Heinz invite ses fournisseurs à se joindre à elle dans sa quête de pratiques commerciales plus diversifiées et inclusives en intégrant la diversité des fournisseurs dans ses propres pratiques d'approvisionnement, politiques et plans de gestion. Nous invitons des fournisseurs affichant une telle diversité à participer à de futures occasions d'affaires avec KHC.



Nous nous engageons à protéger les animaux et leur bien-être.

Kraft Heinz s'engage à traiter les animaux sans cruauté et à améliorer constamment leur bien-être. Nous ne tolérons aucun type d'abus sur les animaux de la part de nos fournisseurs. Kraft Heinz exige que ses fournisseurs appuient et travaillent continuellement pour atteindre les « cinq libertés » (reconnues à l'échelle internationale pour le bien-être des animaux) :

- absence de faim, de soif et de malnutrition
- absence de stress physique et thermique
- absence de douleur, de lésions, de maladies
- possibilité d'exprimer des comportements normaux de son espèce
- absence de peur et de détresse

✓ **Exigence obligatoire :** En plus de la présente politique, tous les fournisseurs directs de Kraft Heinz doivent se conformer à la [Politique en matière de bien-être des animaux](#) et au Guide de mise en œuvre de la politique visant à assurer le bien-être des animaux. Tous les fournisseurs auprès desquels Kraft Heinz achète des produits d'origine animale sont tenus de participer à l'évaluation mondiale des risques liés au bien-être animal, qui est fournie par Kraft Heinz sur une base annuelle.



Nous sommes des gardiens de l'environnement.

Chez Kraft Heinz, la gouvernance environnementale commence par notre propre empreinte opérationnelle. Kraft Heinz s'efforce activement de conserver l'eau et l'énergie, de réduire les émissions, de minimiser la production de déchets et de rendre ses emballages durables. Notre gouvernance environnementale s'étend aux activités de notre chaîne d'approvisionnement. En outre, nos fournisseurs ont également la responsabilité de minimiser l'impact environnemental de leurs matériaux, produits et activités.

La menace croissante des changements climatiques et les dommages à l'environnement sont plus évidents que jamais. Kraft Heinz s'est engagée à adopter une approche mondiale en matière de protection environnementale et de conservation de la biodiversité dans le cadre de son pilier stratégique « Approvisionnement responsable ». Nous nous engageons à travailler avec nos fournisseurs afin de minimiser les risques et développer des solutions et des pratiques de gestion durables dans le but de protéger et de préserver l'environnement.

- ✓ **Exigence obligatoire :** Le fournisseur doit, au minimum, se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables dans le cadre de ses activités. Le cas échéant, des exigences obligatoires supplémentaires ont été mises en évidence dans cette section.
- ✓ **Pratiques attendues :** Tous les fournisseurs doivent connaître et comprendre les risques et les impacts environnementaux de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement. Nos fournisseurs devraient commencer à travailler à l'élaboration des meilleures pratiques environnementales, telles que soulignées dans cette section :

Intendance de l'eau

Kraft Heinz s'engage à appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau dans ses propres activités et attend de tous ses fournisseurs qu'ils utilisent des pratiques de gestion de l'eau efficaces afin de minimiser notre impact collectif sur l'environnement.

- ✔ **Exigence obligatoire :** Les fournisseurs dont les activités se déroulent dans des régions confrontées à de graves problèmes d'eau (telles que définies par le Programme des Nations Unies pour l'eau et évaluées à l'aide des outils du mandat des chefs d'entreprise des Nations Unies sur l'eau) doivent employer les pratiques suivantes :
 - › Mettre en œuvre des plans de gestion de l'eau dans le but de réduire la consommation d'eau et
 - › Si possible, recycler ou réutiliser l'eau dans le cadre de ses propres activités.

- ✔ **Pratiques attendues :** Dans le cadre de l'engagement de Kraft Heinz à l'égard du projet « CEO Water Mandate » du Pacte mondial des Nations Unies, nous attendons de tous les fournisseurs qu'ils s'efforcent d'améliorer les pratiques de gestion de l'eau de la manière suivante :
 - Analyser les risques liés aux bassins hydrographiques et intervenir en conséquence;
 - Effectuer des évaluations de l'utilisation de l'eau et de son impact, y compris l'évaluation des méthodes de conservation de l'eau;
 - Rendre compte de la gestion de l'eau et divulguer les activités qui s'y rapportent;
 - Adopter des pratiques d'irrigation efficaces dans les exploitations agricoles et chercher à atténuer les risques de ruissellement;
 - Agir pour préserver la qualité et l'approvisionnement des sources d'eau naturelles (par exemple, les eaux souterraines, les océans, les rivières ou les lacs) et
 - Partager les meilleures pratiques de conservation de l'eau entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des déchets

Chez Kraft Heinz, nous réfléchissons à la bonne disposition des déchets de manière holistique. Dans le cadre de nos propres activités, nous procédons à des évaluations détaillées des déchets afin de déterminer des moyens de les réduire, de les réutiliser et de les recycler. Kraft Heinz détourne plus de 90 % de ses déchets solides vers les centres de recyclage ou l'utilisation de sous-produits vers ses sites de production à l'échelle mondiale.

- ✔ **Exigence obligatoire :** Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'élimination et de traitement des déchets et disposer de permis valides et en cours de validité pour l'utilisation et l'élimination des déchets et de l'eau.

- ✔ **Pratiques attendues :** Tous les fournisseurs doivent s'efforcer de promouvoir la réduction des déchets et l'utilisation responsable des ressources. Le détournement des déchets des décharges, grâce à des efforts de réduction, de réutilisation et de recyclage et à l'amélioration de l'efficacité, est devenu une pratique normalisée que tous les fournisseurs sont censés prendre en compte dans le cadre de leurs opérations. En plus d'employer un programme complet de gestion et de réacheminement des déchets, les meilleures pratiques suivantes devraient être prises en compte par tous les fournisseurs :
 - Prendre des précautions environnementales lors de la manipulation et de l'élimination de déchets, de produits chimiques et d'autres matières dangereuses;
 - Ne pas déverser de déchets dans des plans d'eau, c'est-à-dire les rivières, les lacs, les nappes phréatiques ou les océans, à l'exception des déchets traités, conformément aux lois et aux règlements en vigueur et à tout permis applicable;
 - Ne pas déverser d'eaux usées et d'eaux de lavage non traitées dans des plans d'eau souterrains et
 - Mettre en œuvre des mesures pour l'élimination responsable des déchets biologiques.

Émissions de gaz à effet de serre

Pour lutter contre le changement climatique, il convient de repenser les pratiques commerciales et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Kraft Heinz s'est engagée à faire passer la majorité de l'électricité achetée de sources conventionnelles à des sources renouvelables d'ici 2025.

- ✔ **Exigence obligatoire :** Les fournisseurs doivent effectivement mesurer et rendre compte de leurs émissions de TYPE 1 et de TYPE 2 comme requis et comme défini par le Protocole des gaz à effet de serre.

- ✔ **Pratiques attendues :** Étant donné que jusqu'à 80 % de notre empreinte environnementale provient de notre chaîne d'approvisionnement en amont, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se joignent à nos efforts en matière de réduction de leur consommation d'énergie et qu'ils donnent la préférence à des sources d'énergie alternatives renouvelables. Les fournisseurs doivent également prendre des mesures pour faire progresser leur compréhension de leurs émissions de TYPE 3.



Pratiques agricoles

Kraft Heinz a une longue tradition de pratiques agricoles responsables et un engagement renouvelé envers l'agriculture durable, incarné par notre programme d'agriculture durable. Les pratiques d'agriculture durable de Kraft Heinz guident notre stratégie d'engagement alors que Kraft Heinz déploie tous les efforts nécessaires pour atteindre un approvisionnement durable pour la totalité des tomates utilisées dans la fabrication du ketchup Heinz d'ici 2025.

Nous déployons des efforts considérables pour faire progresser les pratiques qui améliorent la santé des sols dans notre chaîne d'approvisionnement en raison de son rôle important dans le maintien de la productivité des cultures, de la durabilité environnementale et de la santé humaine. Nous croyons que des mesures appropriées doivent être prises pour minimiser l'impact négatif sur la qualité du sol pour la santé à long terme et la conservation du sol. Une bonne gestion du sol soutient la subsistance à long terme des agriculteurs et leurs rendements agricoles.

✓ **Exigence obligatoire :** Les fournisseurs ne doivent pas :

- Utiliser des pesticides ou des herbicides réputés illégaux dans le pays d'exploitation ni
- Utiliser des produits chimiques et des pesticides figurant sur les listes PIC de l'Organisation mondiale de la santé (sections 1a et 1b) et de Rotterdam.

✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent :

- S'efforcer de mettre en œuvre les pratiques d'agriculture durable de Kraft Heinz (ajouter un lien lorsqu'il est disponible);
- Ne pas utiliser le brûlage des terrains agricoles comme moyen de préparer la terre (à moins qu'une évaluation environnementale ne le juge bénéfique) ou pour l'élimination des déchets de récolte;
- Mesurer les intrants tels que l'eau, les engrais et autres éléments utilisés et présenter les intrants documentés à Kraft Heinz, sur demande et
- Prélever des échantillons de sol pour vérifier quels éléments nutritifs sont nécessaires pour leur sol, afin de permettre une gestion efficace de la santé du sol tout en évitant la surexploitation des ressources naturelles.

Biodiversité

La préservation de la biodiversité est un élément essentiel pour maintenir l'équilibre des écosystèmes. La biodiversité joue un rôle de soutien écologique de la vie sur notre planète et est essentielle pour soutenir durablement la croissance de nos systèmes alimentaires mondiaux. Kraft Heinz croit que la technologie de bio-ingénierie (« BE ») peut aider à augmenter l'approvisionnement alimentaire, à maintenir les coûts abordables et à réduire l'utilisation de pesticides, d'eau et de coûts de production globaux. À ce titre, nous respectons toutes les lois régissant l'utilisation ou l'étiquetage des ingrédients issus du génie biologique et nous nous associons à une organisation externe pour certifier nos déclarations « non-BE ».

✓ **Exigence obligatoire :** Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations régissant l'utilisation ou l'étiquetage des ingrédients BE. Les pratiques suivantes sont obligatoires pour tous les fournisseurs :

- Interdire la chasse, la pêche ou l'exploitation d'espèces rares ou en voie de disparition sans autorisation légale explicite et
- L'exploitation d'espèces sauvages répertoriées sur la liste rouge des espèces sauvages en voie de disparition de l'IUCN (l'Union internationale pour la conservation de la nature) est interdite.

✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent prendre des mesures démontrables pour comprendre et atténuer les risques pour la biodiversité dans le cadre de leurs activités. La pratique prévue consiste à ne pas exploiter les terres ayant une valeur de conservation élevée et de continuer à protéger ces terres. Les pratiques suivantes doivent être prises en compte par tous les fournisseurs, en portant une attention particulière à ceux qui ont une empreinte agricole :

- Établir des zones tampons qui ne sont pas traitées par des engrais et auxquelles le bétail n'a pas accès;
- S'assurer que les pratiques de récolte des espèces sauvages soient gérées de manière à assurer la repousse de ces dernières et
- S'efforcer d'employer des pratiques qui protègent et restaurent la biodiversité.

Source de protéines

En tant que société du secteur alimentaire, nous avons la responsabilité de reconnaître que les aliments diffèrent en termes d'impact sur l'environnement, à savoir la quantité d'eau et de terre nécessaire, la gestion des nutriments et les gaz à effet de serre émis pour les produire. Les sources de protéines ont été identifiées comme une catégorie à risque élevé, et Kraft Heinz cherche activement à diversifier ses sources de protéines.

L'approvisionnement en protéines comme les œufs, le soja, les produits laitiers et la viande nécessite le respect et le soin des animaux, des personnes et de l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

- ✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent se sensibiliser aux éléments à risque associés à l'approvisionnement en protéines et doivent chercher à utiliser les pratiques exemplaires, le cas échéant. À cette fin, les fournisseurs doivent :
 - Contribuer au ralentissement de la déforestation et à la réduction des émissions et de l'eutrophisation causée par la production de viande et de produits laitiers;
 - Sensibiliser aux risques de déforestation liés aux stocks d'aliments pour animaux;
 - Interdire l'utilisation d'antibiotiques, sauf s'ils sont nécessaires au bien-être de l'animal et
 - S'assurer que les protéines proviennent d'une source responsable et ne soient pas liées à des activités liées à la déforestation, en prêtant attention aux risques étendus dans les chaînes d'approvisionnement en aliments pour animaux.

Emballage durable

L'amélioration continue de l'emballage est essentielle pour lutter contre la production de déchets et les changements climatiques. La réduction au minimum de l'impact environnemental de l'emballage devrait être une priorité pour tous. En ce qui concerne ces pratiques, il est important de retirer les emballages inutiles de notre chaîne d'approvisionnement et de déployer des efforts continus pour recycler, réutiliser et composter les matériaux et d'utiliser ces matériaux dans la mesure du possible tout en réduisant la quantité d'emballages non recyclables et vierges.

- ✓ **Pratiques attendues :** Kraft Heinz collabore avec les fournisseurs pour utiliser des moyens d'emballage plus durables dans notre réseau de fabrication, d'entreposage, de transport, de distribution et de vente. Nous encourageons tous les fournisseurs à tirer parti de leur partenariat avec Kraft Heinz pour favoriser les pratiques d'emballage durable, que ce soit dans notre chaîne d'approvisionnement ou dans l'emballage destiné aux consommateurs. On s'attend à ce que les fournisseurs fassent preuve d'innovation et s'améliorent continuellement pour appuyer les initiatives d'emballage durable.

Atténuation des impacts environnementaux liés à l'utilisation des produits chimiques

Les déversements de produits chimiques peuvent avoir un impact désastreux, voire irréversible, sur notre environnement. Les entreprises ont la responsabilité envers les générations actuelles et futures de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les impacts nocifs des produits chimiques sur notre environnement.

- ✓ **Exigences obligatoires :** Kraft Heinz exige une transparence totale sur les produits chimiques utilisés dans les activités des fournisseurs ou les fermes.
- ✓ **Pratiques attendues :** Tous les fournisseurs doivent travailler à l'atteinte de ce qui suit :
 - La recherche de nouvelles méthodes de travail pour réduire la quantité de produits chimiques nécessaires;
 - La modification des techniques de production pour éviter certains processus qui nécessitent l'utilisation de produits chimiques polluants et
 - L'instauration de processus de prévention des fuites ou des déversements de produits chimiques ou d'autres matières dangereuses et la démonstration d'efforts déployés pour rectifier tout impact environnemental.

Déforestation

Chaque année, des millions d'hectares de forêt sont perdus, ce qui fait progresser la perte de biodiversité, d'habitats d'espèces fauniques et accélère les effets du changement climatique. Kraft Heinz reconnaît que les forêts sont essentielles à la vie et nous sommes tous responsables de leur protection.

L'approvisionnement en ingrédients et matières premières de premier plan, tels que le soja, le sucre, le cacao, les produits laitiers, le bœuf et les fibres, doit être soigneusement pris en compte pour ralentir la déforestation mondiale.

L'huile de palme est l'une des principales causes de la déforestation et, pour cette raison, Kraft Heinz s'est engagée à ne s'approvisionner qu'en huile de palme provenant de sources responsables. En retour, nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils s'approvisionnent en huile de palme de manière responsable. Il est important que nous connaissions la source de l'huile de palme utilisée dans nos produits et que la source puisse être retracée.

- ✓ **Exigence obligatoire :** Tous les fournisseurs doivent se conformer à la [Politique de Kraft Heinz en matière d'huile de palme](#).



Responsabilités de Kraft Heinz envers ses fournisseurs

Kraft Heinz est conscient que ses fournisseurs sont des partenaires clés qui nous permettent de nous améliorer chaque jour. Kraft Heinz respectera les principes suivants lorsqu'elle fera des affaires avec ses fournisseurs.

- Kraft Heinz cherche à traiter tous ses fournisseurs de manière honnête, éthique et équitable, et ce, en tout temps. Kraft Heinz ne trompera pas intentionnellement les fournisseurs.
- Kraft Heinz ne tirera pas profit des erreurs honnêtes commises par des fournisseurs.
- Kraft Heinz s'efforcera de résoudre tout problème ou différend de façon juste et factuelle.

A woman with long brown hair, wearing a red knit sweater, is raising her right hand in a meeting. She is in the foreground, and other people are visible in the background, some looking towards a whiteboard. The setting appears to be a professional meeting or training session.

Mise en œuvre et formation

Mise en place des fournisseurs

Les fournisseurs doivent entretenir une culture d'intégrité et de conformité et mettre en place des politiques, des systèmes de gestion, des procédures et des effectifs appropriés qui répondent aux exigences des présents principes directeurs pour les fournisseurs et des lois pertinentes. Cela inclut la désignation d'une ou de plusieurs personnes ayant une autorité suffisante pour assurer la communication et le respect de ces exigences dans le cadre des activités du fournisseur et dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement associées. Kraft Heinz reconnaît les politiques, les processus, les structures de gouvernance et les communications associées des fournisseurs dans la mesure où ces derniers certifient par écrit leur conformité aux exigences de ces principes.

Les fournisseurs doivent conclure des contrats, exécuter des commandes et entretenir des relations commerciales avec intégrité et d'une manière qui impose le respect des exigences de ces principes. Les fournisseurs doivent respecter les spécifications et les exigences définies dans les documents contractuels pertinents avec Kraft Heinz lors de la livraison de produits ou des prestations de services.

Formation

Kraft Heinz fournira aux fournisseurs du matériel de formation sur ces principes et d'autres normes pertinentes. Kraft Heinz exige que tous les représentants des fournisseurs ou les gestionnaires de comptes travaillant pour Kraft Heinz examinent ces documents de formation.

Pour aider le fournisseur à se conformer à la présente politique, il lui incombe d'aborder les exigences obligatoires et les pratiques attendues, le cas échéant. Lorsque les politiques et les pratiques existantes d'un fournisseur respectent ou dépassent les exigences obligatoires de la présente politique, la formation et les communications du fournisseur à ses travailleurs concernant ses politiques et pratiques peuvent satisfaire à cette exigence.



Surveillance et conformité

Les fournisseurs doivent adopter une approche de gestion proactive pour maintenir la conformité à la présente politique. Les fournisseurs doivent signaler rapidement tout problème de non-conformité à toute **exigence obligatoire** de la présente politique.

Surveillance

Kraft Heinz se réserve le droit de contrôler la conformité d'un fournisseur à cette politique en utilisant les autodéclarations des fournisseurs (c.-à-d. SEDEX pour les fournisseurs directs et EcoVadis pour les fournisseurs indirects) et les certifications, les questionnaires ou les évaluations en ligne, et/ou la vérification par le biais d'audits externes tels que décrits dans la section Audits ci-dessous.

Le fournisseur autorise Kraft Heinz et ses agents désignés (y compris les tiers désignés) à s'engager dans des activités de surveillance par site du fournisseur annuellement, y compris des vérifications sur place moyennant un préavis raisonnable. Kraft Heinz se réserve le droit de procéder à des vérifications supplémentaires afin d'approfondir l'enquête sur une éventuelle non-conformité à ces principes, d'examiner la mise en œuvre de mesures correctives ou de se conformer aux demandes des autorités de réglementation ou de tiers.

Vérifications externes

Le type de vérification menée auprès des fournisseurs sera dicté par le type de produit ou de service fourni à Kraft Heinz par le fournisseur :

- **Fournisseurs directs** (fournisseurs de matières premières, d'emballages et de produits destinés à être utilisés dans les produits finis, ainsi que les fabricants externes) :
 - › Une vérification SEDEX SMETA ou une vérification par un tiers approuvé par Kraft Heinz.
- **Fournisseurs indirects** (fournisseurs de services ou tout produit qui n'est pas des matériaux directs) :
 - › Une évaluation de la responsabilité sociale de l'entreprise par EcoVadis ou une vérification tierce approuvée par Kraft Heinz.

Traitement des cas de non-conformité

Dans le cas où Kraft Heinz prend connaissance d'une conduite d'un fournisseur qui n'est pas conforme aux exigences de cette politique, Kraft Heinz prendra les mesures appropriées pour enquêter sur toute non-conformité signalée et discutera des résultats avec le fournisseur. Le fournisseur doit aider à l'enquête et donner accès aux informations demandées. Lorsque Kraft Heinz détermine que des mesures correctives sont nécessaires, le fournisseur mettra en œuvre un plan d'action correctif pour corriger rapidement la non-conformité.

En cas de comportement grave ou persistant en violation de la présente politique, la conduite du fournisseur sera évaluée au cas par cas. Kraft Heinz se réserve le droit de mettre fin à tout accord ou relation d'affaires avec un fournisseur qui ne respecte pas l'une des exigences obligatoires contenues dans cette politique.

Signalement des préoccupations

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs employés un mécanisme confidentiel leur permettant de communiquer tout grief sur le lieu de travail, toute mauvaise conduite ou toute violation de ces principes, ou toute préoccupation d'ordre juridique ou éthique. Les problèmes signalés doivent être traités en temps opportun et de manière respectueuse, et toute action corrective découlant de cette enquête doit être documentée. Les fournisseurs doivent s'assurer que les représailles à l'encontre des travailleurs signalant de bonne foi des violations ou coopérant à toute enquête sont interdites.

Les fournisseurs ou les employés, entrepreneurs ou agents des fournisseurs sont également encouragés à signaler :

1. Toute non-conformité potentielle à ces principes, ou
2. Toute violation ou inconduite de la part d'un employé, d'un représentant ou d'un autre agent de Kraft Heinz à la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité de Kraft Heinz

La ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité de Kraft Heinz est hébergée par un tiers indépendant et est confidentielle, multilingue et disponible 24 heures sur 24. Les rapports peuvent être faits par l'intermédiaire de numéros de téléphone sans frais propres à chaque pays ou en ligne sur www.KraftHeinzEthics.com. Kraft Heinz encourage les fournisseurs à communiquer la disponibilité de la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité à leurs travailleurs. Kraft Heinz ne tolérera aucunes représailles contre toute personne ou tout fournisseur signalant une inconduite potentielle de bonne foi.



KraftHeinz

Visitez le site www.KraftHeinzEthics.com pour accéder aux numéros de téléphone gratuits, spécifiques à chaque pays, de la ligne d'assistance téléphonique sur l'éthique et la conformité de Kraft Heinz ou pour signaler en ligne tout manquement potentiel à ces principes.